

303	Somme requise pour défrayer les dépenses de la délégation canadienne à la Société des Nations.	15,000 00
304	Pour payer les frais de représentation à Washington, y compris le salaire et les allocations du ministre plénipotentiaire des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications.	130,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

EDIFICES PUBLICS

467	Washington, D.C.—Ambassade canadienne—Pour l'achat de terrain, d'édifices, de matériel et de mobilier pour résidence et bureaux conjoints.	500,000 00
-----	--	------------

XXXV—DIVERS

300	Salaires et dépenses de l'agence de Paris.	45,000 00
305	Pour payer les frais de la représentation à Genève.	12,000 00
306	Abonnements aux publications de la Société des Nations qui seront distribuées aux députés.	750 00
311	Subvention à l' <i>Interparliamentary Union for Peace</i>	200 00
323	Pour payer les dépenses qu'occasionnera la célébration du soixantenaire de la Confédération.	250,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL

440	Conseil privé— Traitements— En vue de porter à \$8,000 par année le traitement de E.-J. Lemaire, greffier du conseil privé.	2,000 00
-----	---	----------

DIVERS

536	Dépenses des représentants du Canada à l'ouverture officielle du siège du gouvernement d'Australie à Canberra, en 1927.	7,500 00
537	Conférence économique internationale, Genève, 1927.	9,000 00

XXVI—TRAVAIL

259	Loi des rentes viagères.	20,000 00
260	Loi d'enquête sur la coalition.	30,000 00
261	Loi de la conciliation et du travail.	40,000 00
262	Loi de coordination des bureaux de placement.	17,000 00
263	Justes salaires et inspection.	5,000 00
264	Loi des enquêtes en matière de différends industriels.	20,000 00
265	Conférence internationale du travail.	15,000 00
266	Conseils industriels mixtes.	3,000 00
267	Loi de l'enseignement technique.	4,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL

435	Travail— Traitements— En vue de porter à \$8,000 par année le traitement de H.-H. Ward, sous-ministre du Travail.	2,000 00
	En vue de pourvoir à la nomination de deux commis du grade 4 à la place de deux commis du grade 3.	540 00
	En vue de pourvoir à la nomination d'un commis en chef.	3,000 00